



SOUTIEN A L'AMENAGEMENT DE SALLES ESPORT

L'esport, pratique compétitive des jeux vidéos, est un secteur en développement depuis la fin des années 90 et en réelle explosion depuis quelques années.

Dans ce contexte, la Région travaille à favoriser l'émergence d'une filière « esport » normande.

En 2022, afin d'enclencher ce processus, elle a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt pour la mise en place de salles de pratique encadrée sur le territoire. Cet AMI a donné lieu pendant l'année 2023 à un dialogue étroit entre les structures participantes et a permis de constater qu'il était intéressant d'encourager l'aménagement de salles, point d'ancrage pour la constitution d'un réseau normand autour de l'esport.

Objectifs

Ce dispositif vise à accompagner l'aménagement de salles de pratique Esport en Normandie afin de favoriser le développement des pratiques encadrées et collectives à la fois dans une perspective de performance et d'accès au haut niveau, mais aussi dans une logique d'éducation et de santé.

Bénéficiaires

Secteur(s) d'activités concerné(s) : Esport

Type de bénéficiaires (ou porteurs de projet) : Collectivités locales, associations, syndicats mixtes, établissements publics, GIP

Bénéficiaires finaux : joueurs accueillis dans les salles

Caractéristiques de l'aide

Le dossier de demande de subvention doit parvenir à la Région préalablement à l'aménagement de la salle.

La Région pourra participer aux travaux d'aménagement et à l'équipement des salles (travaux modestes de mise en conformité et modernisation des salles, achat de matériels dédiés à la pratique de l'esport). Dans le cas de travaux réalisés en régie, seuls les achats de fournitures sont éligibles. Concernant le matériel, il devra s'agir pour la structure d'une première acquisition. Les projets de renouvellement de matériel ne sont pas éligibles à ce dispositif. Ce matériel devra permettre :

- la pratique de tous les publics ;
- la mise en place d'une pratique accompagnée et encadrée ;
- a minima à 10 joueurs de s'entraîner en même temps (flotte de matériel composée a minima de 10 PCs ou 10 consoles).

Les dossiers de demande de subvention seront appréciés au regard :

- de la qualité des espaces proposés
- de l'offre de services
- de l'encadrement mobilisé
- des projets développés

- de l'implication des acteurs locaux dans le projet

Le montant de la participation régionale est individualisé et plafonné à 30 000 € et 50 % du coût du projet (base subventionnable HT pour les structures récupérant la TVA et TTC pour les autres).

Les aides de la Région ne sont pas cumulables pour un même projet.

Contacts

Mylène DALIBERT

Mylène DALIBERT

DJS

Sport

Chargée de projet sport

mylene.dalibert@normandie.fr

Marie-Laure MENANT

Marie-Laure MENANT

DJS

Sport

Chargée de gestion sport

02 31 06 89 49

marie-laure.menant@normandie.fr